



La pause *info*

Une publication **Cfdt UES ARKADE**

N°03 - JUILLET 2019



ÉDITO

Pour ce numéro estival, nous vous avons concocté une édition très économique. Quid de l'impact du digital sur nos clients et les salariés? Point sur les fermetures d'agences? Les chiffres clés du groupe pour 2018? Projet de désaffiliation, où en est-on?

En quelques lignes, faites le point sur la situation économique de notre entreprise et sur les choix de gestion de la direction.

À l'occasion de ce numéro 3, retrouvez les bons plans de vos CE respectifs pour pimenter et donner un coup de pouce à vos vacances!

Nous vous souhaitons des vacances chaudes et ensoleillées, et vous donnons rendez-vous en septembre pour une rentrée placée sous le signe des élections professionnelles.



SOMMAIRE

PAGE 1 & 2

À LA UNE

ENTRE DIGITALISATION DES SERVICES ET FERMETURES D'AGENCES, LA BANQUE DU 21^e SIÈCLE SERA-T-ELLE VRAIMENT PLUS HUMAINE ?

PAGE 3

LE GROUPE EN CHIFFRE

SPÉCIAL RÉSULTATS 2018 QUI SONT D'UN TRÈS BON CRU

PAGE 3

COUP DE SOLEIL ET BONS PLANS SUR VOS VACANCES !

PAGE 4

ARKEXIT DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA : LA POSITION DE 3 PARTIES CRÉDIT MUTUEL ARKÉA - CNCM - ACPR/BCE

À LA UNE

ENTRE DIGITALISATION DES SERVICES ET FERMETURES D'AGENCES, LA BANQUE DU 21^e SIÈCLE SERA-T-ELLE VRAIMENT PLUS HUMAINE ?

«BANQUE ET DIGITAL : UN DUO POUR REVITALISER LES TERRITOIRES VRAIMENT?»

Tels étaient les propos de notre directeur général dans le média "l'Opinion" du 8 avril. Dans cet article, il présente la digitalisation comme une formidable opportunité pour les salariés «*de se libérer de certaines tâches techniques*» au profit du lien social et du contact avec le client.

Cela serait vrai, si nombre d'équipes au Crédit Mutuel ARKEA n'étaient pas en sous-effectif chronique et en surcharge de travail. Au CMB, entre 2015 et 2018, ce sont **114 salariés en moins** dans les points de vente. Actuellement, la digitalisation dans les métiers de la banque tente de pallier à la fois un manque d'effectifs, la charge de travail et la hausse des exigences réglementaires et internes. Ces nouvelles technologies loin de faire disparaître des besoins de proximité, ont au contraire engendré de nouvelles attentes.

Suite p.2



Cela portera à **79 le nombre total de fermetures. Et ce n'est malheureusement pas fini...**

Pourtant, dans son article notre directeur général parle à la fois d'un « besoin de proximité » et de « responsabilité territoriale des entreprises ». Et de conclure : *« la banque est partie intégrante de cette logique. Elle a un rôle capital et des atouts clés pour re-dynamiser la proximité. »*
Cherchez l'erreur...



DES FERMETURES VÉCUES DIFFÉREMMENT SELON LES SALARIÉS

Vos élus ont fait leur travail d'enquête et d'accompagnement de terrain pour comprendre et mesurer l'impact de ces décisions. **Pour beaucoup** de collaborateurs dans les agences qui ferment, **c'est souvent un soulagement**. En effet, **comment fonctionner normalement lorsqu'il n'y a que 3 personnes voire moins ?** Rejoindre une plus grosse entité est vécue comme une porte de sortie et une solution au manque d'effectif structurel.

Pour les équipes qui accueillent les portefeuilles des agences qui ferment, il y a une réelle inquiétude. En effet,

s'ils récupèrent un portefeuille clients important, ce n'est pas pour autant que l'intégralité des effectifs leur sont transférés.

ET LA CLIENTÈLE ?

Nous avons émis des réserves. En effet, voir sa banque de proximité fermer n'envoie pas un message positif à la clientèle. **La proximité est le 1er critère de choix pour sa banque (*)**.

Les perspectives démographiques (INSEE) montrent que nos territoires vont connaître **une croissance démographique importante**.

Est-il raisonnable de penser qu'avec plus d'habitants, donc plus de clients, le numérique remplacera les effectifs qui assurent le lien humain, la satisfaction et la fidélisation de notre clientèle ?

Certes nous devons être forts sur le digital, mais nous ne devons pas oublier :

- **la qualité de service** qui passe **par un réseau** suffisamment dense,
- **des horaires d'ouverture** qui ne se réduisent pas systématiquement à la demie-journée
- **et des moyens humains adéquats** et bénéficiant de formations adaptées.

Les chiffres le démontrent, **l'agence bancaire reste pour 43% des clients le canal privilégié pour réaliser des opérations complexes**, contre 17% via les sites internet et 7% via un mobile (*).

(*) : Voir notamment Etude DELOITTE septembre 2018.

LE GROUPE EN CHIFFRES

SPÉCIAL RÉSULTATS 2018 QUI SONT D'UN TRÈS BON CRU



La marge financière sur les prêts (corrigée du coût des dépôts et du refinancement) **atteint un niveau exceptionnel à 630 M€ !**

Puis, sur la 2^{ème} marche du podium on trouve les commissions sur les services bancaires à 470 M€ et sur la 3^{ème} la "marge" assurance-vie à 333 M€

Pour rappel sur ce dernier point, les fédérations et La Banque Privée pèsent pour 18,6 Mds€ (dont 26% en UC) quand Fortunéo-Keytrade pèse 5,9 Mds€ (dont 21,3% en UC).



Capital Investissement : les titres détenus via Arkéa Capital Investissement et CMA ont généré **100 M€ de marge** financière, par la hausse de leur valorisation notamment. Mais les multiples sont au plus haut et ont rejoint les niveaux d'avant la crise de 2008.

Attention : Crédit Mutuel Arkéa est la banque française la plus exposée dans ce secteur et de loin. (6 fois plus exposée que le CRCA par exemple.).



Le plan 2019 montre un COEX à **89.4% en dégradation de 10.6 points** par rapport à 2017. Parmi les raisons invoquées par la direction : le coût du projet d'indépendance...



Le Crédit Mutuel ARKEA est la **3^{ème} entreprise de France** derrière les multinationales que sont VEOLIA et RENAULT en termes de dépenses de lobbying.



COUP DE SOLEIL ET BONS PLANS SUR VOS VACANCES !

Les grandes vacances arrivent à grands pas. Nous profitons de cette future parenthèse estivale pour vous rappeler que **vos CE respectifs vous proposent de nombreux avantages que ce soit Meyclub au CMSO ou CEZAM pour les autres CE.**

Nos 150 000 partenaires répartis sur toute la France vous permettent d'obtenir non seulement **des réductions sur vos vacances mais également sur la billetterie** pour vos sorties et visites (zoos, parcs d'activités, accrobranches, musées, etc.). Pour cela rien de plus simple, **il suffit de sortir sa carte à la billetterie ou de réserver via l'application ou via le site**, c'est votre portefeuille qui vous dira merci !

Pensez aussi **aux codes partenaires qui vous permettent d'obtenir des réductions aussi bien pour vos vacances estivales (campings, hôtels, voyages, etc.) que sur le hors saison.** (codes partenaires disponibles au niveau de vos CE mais également au niveau du CCE pour les salariés sauf CMSO).

Songez à Adagio pour vos nuitées à travers la France et l'Europe (offres hors saison).

Vos élus CFDT de la commission Activités sociales et culturelles vous souhaitent de bonnes vacances et poursuivent leur travaux afin de vous proposer dès la rentrée des nouveautés et toujours plus d'offres avantageuses.



ARKEXIT DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA : LA POSITION DE 3 PARTIES CRÉDIT MUTUEL ARKÉA | CNCM | ACPR/BCE

I

POUR LES DIRIGEANTS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA :

Le dossier suit son cours MAIS le groupe attend le précieux sésame des Autorités de Tutelle. Le dossier rédigé à l'attention de l'ACPR/BCE fait toujours l'objet d'échanges.

II

POUR LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL :

La confédération a mis au vote de son Conseil d'Administration une Décision à Caractère Général début 2019 pour définir les conditions d'une éventuelle sortie d'une fédération ou d'une caisse. Le coût de l'indemnité de désaffiliation s'élèverait à plusieurs centaines de millions d'euros. Cette décision à caractère général n'ayant pas été contestée par les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, 4 étapes successives sont donc nécessaires :

1. La présentation d'un projet de désaffiliation,
2. L'autorisation par la Confédération de la consultation des sociétaires,
3. Un vote en Assemblée Générale Extraordinaire des caisses locales,
4. La décision de désaffiliation rendue par la Confédération.

III

POUR LES AUTORITÉS DE TUTELLE ACPR-BCE :

Par son courrier du 5 octobre 2018, rendu public, eu égard aux différentes informations qui circulaient, l'ACPR/BCE a précisé certaines règles.

- pas de vote des CCM sans l'accord de l'ACPR.
- "l'examen par le superviseur du projet de désaffiliation de CMA ne peut intervenir sans une information pleine et entière de la CNCM,"
- "les changements envisagés par le projet de désaffiliation ont de telles implications prudentielles pour CMA qu'un réexamen préalable complet des conditions attachées à cet agrément bancaire individuel est nécessaire"
- Les Conseils d'Administration des CCM devront avoir une information complète et l'avis du superviseur (ACPR)

La procédure d' Arkexit s'inscrirait maintenant dans le temps long dont la dernière étape serait le vote des sociétaires. Celle-ci ne pourrait débuter qu'après accord des superviseurs ("Temps 0").

Si 34 % d'entre eux ne voulaient pas quitter le Crédit Mutuel, leur caisse resterait Crédit Mutuel.

Pour rappel : le CCE et la CPC-HSCT, ont émis fin 2018 un avis défavorable sur le projet.

